



FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS
RÉFLEXION-ACTION
PRISON ET JUSTICE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

78 rue Compans, 75019 Paris

tél. : 07 45 24 08 58

E-mail : farapej@farapej.fr

Site internet : www.farapej.fr

Sommaire du rapport d'activité FARAPEJ 2025

1. La vie de la Fédération	2
1.1 Le conseil d'administration et le bureau	2
1.2 L'équipe permanente	4
1.3 L'organisation interne	4
1.4 Les délégations régionales	4
1.4.1 La délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes,	5
1.4.2 La FARAPEJ implante sa délégation régionale dans les Hauts de France	5
1.4.3 La FARAPEJ tente d'implanter un pôle formation FARAPEJ à Dijon	6
2. Le réseau FARAPEJ	7
2.1 Les associations membres	7
2.2 Focus sur l'activité de quelques associations	8
2.3 Les membres individuels	10
3. La formation	11
3.1 Les objectifs des formations	11
3.2 Le pôle formation	11
3.3. Les programmes des formations et le bilan 2025	12
3.4 Les programmes pour 2026	15
4. Les actions nationales	16
4.1. Colloque sur les réponses à la délinquance des mineurs	16
4.2 Conférence-débat	17
4.2 Partenariats inter-associatifs	18
4.2.1 Le Groupe National de Concertation Prison (GNCP)	18
4.2.2 Les Journées Nationales Prison	18
4.2.3 Le Collectif des mort-es de la prison	19
4.3 Relations avec l'administration pénitentiaire	19
4.3.1 États généraux de l'insertion et de la probation (EGIP)	19
4..3.2 Groupe de travail Interfédéral - DAP sur le placement extérieur	20
4.5 La contribution au débat public sur la surpopulation carcérale	20
4.5.1. Réunions partenariales sous l'égide du Contrôleur Général des lieux de privation de liberté (CGLPL)	20
5. Information du public sur la prison et la justice	21
5.1 Site internet	21
5.2 Communications	22
5.2.1 Présence sur les réseaux sociaux	22
5.2.2 Livrets	22
5.2.3 Annuaire des associations Prison-Justice	22
6. Perspectives 2026	22
7. Les partenariats financiers	23

La **FARAPEJ (Fédération des Associations Réflexion-Action Prison et Justice)** est L'organisation qui rassemble les associations et groupements d'associations intervenant tout au long de la « chaîne pénale », c'est-à-dire depuis les poursuites jusqu'à l'application de la peine et à la sortie de prison, auprès de personnes détenues, de personnes sortant de prison, ou suivies en milieu ouvert, et de leurs proches. Ce faisant, le but de la Fédération, comme des associations fédérées, est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de la justice et d'agir pour limiter les effets destructeurs de la prison.

Elle s'est développée depuis sa déclaration en 1991 pour devenir un acteur de plus en plus fédérateur et reconnu par ses nombreux partenaires et les pouvoirs publics. Elle est reconnue d'intérêt général et dispose de l'agrément national de jeunesse et d'éducation populaire.

Les principales missions de la FARAPEJ sont :

- Soutenir les associations membres dans leurs actions sur le terrain
- Participer à l'animation du réseau des associations adhérentes,
- Proposer des formations aux acteurs du domaine prison-justice et plus spécifiquement aux bénévoles des associations ou structures agissant dans ce champ.
- Coordonner des projets en France sur propositions d'instances européennes
- Informer le grand public sur les questions carcérales et pénales
- Élaborer une réflexion et un plaidoyer sur le fonctionnement de la justice.

1. La vie de la Fédération

1.1 Le conseil d'administration et le bureau

Le **Conseil d'administration** est composé, au 31 décembre 2025, de 16 membres : 11 représentants du collège des associations et 5 représentants du collège des adhérents individuels.

Le Conseil d'administration élit tous les ans, en son sein, un Bureau qui est chargé de la gestion courante de la Fédération : organisation et fonctionnement du siège, préparation des travaux du Conseil d'administration, examen des demandes d'adhésion individuelle, mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois et le bureau 7 fois.

Composition du Conseil d'administration et du Bureau à la suite de l'assemblée générale du 4 avril 2025 et de la réunion du Conseil d'administration du 5 mai 2025

Prénom	NOM	Fonction	Collège
Irène	CARBONNIER	Présidente	Associatif (CASP Arapej)
Bruno	LAVOLE	Trésorier	Associatif (Art et Prison)
Lise	GERAUD-CHARVET	Secrétaire	Individuel
Marie-Odile	THÉOLEYRE	Administratrice Membre du bureau	Associatif (Companio)
Christian	VILMER	Administrateur Membre du bureau (jusqu'au 5 mai 2025)	Individuel
Monique	CARRIAT	Administratrice Membre du bureau (à partir du 23 juin 2025)	Associatif (Entraide et Solidarités)
Michel	AGOSTINI	Administrateur	Associatif (ECTI)
Jean-Michel	ARMAND	Administrateur	Individuel
Alexandre	DUVAL-STALLA	Administrateur	Associatif (Lire pour en sortir)
Abdelhak	EDDOUK	Administrateur	Individuel
Roland	HAMARD	Administrateur	Associatif (Le Courrier de Bovet)
Bernard	LECOGNE	Administrateur	Associatif (Relais Foyer Monod)
Michel	MASCARAS	Administrateur	Associatif (Prison Justice 44)
Christiane	PERNIN	Administratrice	Associatif (ARAPEJ 41)
Alexis	SAURIN	Administrateur	Individuel
Arlette	SUZANNE	Administratrice	Associatif (Femmes Relais Karayb)

Le fonctionnement de la FARAPEJ repose essentiellement sur l'engagement de ses administrateurs qui, statutairement, décident des orientations et les mettent en œuvre avec l'aide de l'équipe permanente de salariés et de bénévoles.

1.2 L'équipe permanente

L'équipe permanente chargée d'assister le conseil d'administration pour mettre en œuvre les projets de la Fédération, animer la vie associative du réseau et assurer le fonctionnement du siège, a connu des modifications en 2025.

Le projet WISH-EU ayant pris fin, Marc SCHNEIDER qui en était le coordinateur a quitté la Fédération. Nicolas MARTEL salarié de la FARAPEJ depuis 2020 est également parti le 10 avril 2025.

Une nouvelle chargée de mission, Camille CHOPART, a rejoint la Fédération en mai 2025 sous un statut de CDI à 35H.

Camille Chopart est diplômée de Sciences PO Saint-Germain-en-Laye et travaillait depuis son M1 sur les conditions en prisons pour femmes. Le sujet de sa thèse en sciences politiques, aujourd'hui en pause, porte sur l'aménagement de peine en prison pour femmes.

1.3 L'organisation interne

La FARAPEJ organise certains volets de sa politique associative de long terme en pôles. C'est le cas des actions de formation qui sont élaborées et suivies au sein du **pôle formation** composé d'administrateurs de différentes régions et de personnes qualifiées extérieures au conseil d'administration, appuyé par la chargée de mission salariée.

Des groupes de travail ayant des objectifs de plus court terme sont mis en place pour suivre des projets, ou organiser des colloques ou des journées de réflexion.

Ainsi deux groupes de travail ont-ils été constitués en 2025 :

- Un groupe préparatoire au colloque du 15 novembre 2025
- Un groupe chargé de la reconstruction du site internet.

La chargée de mission participe à chacune des réunions des groupes, y contribue sur le fond et la forme et en rédige les comptes rendus afin de les partager au conseil d'administration, ainsi tenu régulièrement informé.

1.4 Les délégations régionales

Hors Ile-de-France, le conseil d'administration de la FARAPEJ s'organise, lorsque cela est possible, en délégations régionales ayant pour vocation d'animer le réseau des associations, en particulier s'agissant de la formation de leurs bénévoles, et de représenter en tant que de besoin la Fédération au niveau régional.

1.4.1 La délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

Déjà ancienne et très active, la délégation a permis de tisser depuis plus d'une décennie des liens étroits avec le secteur associatif prison justice comme avec tous les échelons de l'administration pénitentiaire.

L'animation du réseau

L'activité du Délégué régional AURA, c'est une participation régulière au Groupe Local Concertation Prison du Rhône, réunion bimensuelle, ainsi qu'un engagement dans le COPIL des JNP du Rhône qui se réunit de janvier jusqu'aux réalisations de la semaine de novembre (si possible un événement par jour sur la semaine). C'est aussi la participation, chaque fois que possible, aux AG des nombreuses associations adhérentes de la FARAPEJ (*Foyer Relais, le Mas, San Marco, Relais Enfants Parents Lyon, Wake up Café, Possible, le GREP, le Courrier de Bovet*), tout en soulignant la grande difficulté à nourrir un travail de réseau avec l'Auvergne.

Les formations

L'élaboration des programmes permet aussi un travail régulier de réseau (cf. infra 3.3.)

La place du délégué régional AURA: Son implication, son investissement dans l'animation du réseau comme dans l'élaboration du programme de formations, même avec le soutien d'un membre du GPSE Saint-Etienne et de la responsable ANVP de Lyon, est une source de richesses pour Lyon mais aussi pour la FARAPEJ, qui doit être pérennisée et partagée avec l'ensemble des associations adhérentes de la région. **Afin d'assurer la transmission de cette richesse, la Fédération appelle tout élu des associations de la région AURA à se manifester auprès de la délégation régionale ou de la présidence pour présenter sa candidature au conseil d'administration.**

1.4.2 La FARAPEJ implante sa délégation régionale dans les Hauts de France

La FARAPEJ a commencé de réimplanter une délégation régionale dans les Hauts-de-France.

En 2025 la FARAPEJ compte six associations adhérentes réparties sur deux des cinq départements que compte cette région ; cinq associations sont présentes dans le Nord (59) et une dans l'Aisne (02). Avec la mise en place d'une délégation régionale Hauts-de-France, la FARAPEJ a pu constater parmi les enjeux régionaux de la justice pénale et de la prison que prédominait celui du placement extérieur. Une rencontre avec le SPIP 59 a confirmé cet état des lieux (cf article [Voix du Nord/le placement extérieur, alternative à la prison mal connu](#)) : En 2025 à l'échelle des Hauts-de-France, on dénombrait 227 places de placement extérieur proposées par 37 structures agréées par l'Administration Pénitentiaire (DISP Lille), le taux d'occupation de ces places étant inférieur à 50 %. Pour évoquer ce qui pourrait apparaître comme un paradoxe, un entretien a été mené avec les cadres responsables de l'association *La Ferme de Moyembrie*, seule association adhérente à la FARAPEJ agréée PE pour 20 places. Cet entretien a révélé les écueils et

freins possibles à un meilleur développement du placement extérieur. Dès lors, au vu de l'expérience pratique de cette association corroborée par les SPIP, le Conseil d'administration de la FARAPEJ a-t-il décidé de proposer que la thématique du Placement Extérieur puisse générer informations, réflexions et actions de terrain tout au long de l'année 2026.

1.4.3 La FARAPEJ tente d'implanter un pôle formation FARAPEJ à Dijon

Les difficultés rencontrées par les associations de la région pénitentiaire de Dijon qui intègre les régions Franche-Comté, Bourgogne et Centre-Val de Loire – aux antennes locales dépourvues de liens entre elles – procèdent probablement de sa physiologie morcelée, sans aucune facilité de communication tant routière que ferroviaire à partir de l'épicentre dijonnais. Leurs membres ne se connaissent pas (ou peu), les moyens budgétaires dédiés ne leur permettant pas d'envisager des regroupements internes. Il en va de même pour la participation de leurs bénévoles à des formations organisées par le pôle local de la FARAPEJ tel que celle-ci a tenté de les mettre en œuvre à compter du quatrième trimestre 2024.

Localement, il y a deux niveaux d'interlocution : d'une part, celui des associations *sui generis* dont l'ANVP et le *Courrier de Bovet* constituent les deux principales composantes, d'autre part, celui de la militance, incarnée localement par un GDP (*Groupe Dijon Prison*) s'étant progressivement érodé.

L'administrateur représentant la FARAPEJ dans le ressort a donc pris l'attache des responsables associatifs basés à Dijon puis a intégré, à leur invitation, le GDP (6 personnes dont deux représentants des aumôneries catholique et protestante) dont le principal « chantier » fût d'organiser les JNP 2025.

Mais la question de la formation des bénévoles s'est heurtée à deux écueils :

- l'existence d'actions de formation propres à chacune des associations (le plus souvent leurs plans nationaux de formation interne)
- le constat que très peu de bénévoles de la région s'étaient engagés ces dernières années dans une démarche de formation. Les raisons semblent là aussi multifactorielles : absence de motivation pour certains, contraintes professionnelles pour celles et ceux qui sont salariés et surtout, la quasi-absence de possibilité de financement des frais de transport à engager.

Malgré cette première approche peu encourageante, l'administrateur responsable a démarché la DISP et son service formation (UiRFQ), ainsi que le PTF/PJJ, aux fins qu'ils puissent ouvrir des places sur les sessions dont la thématique était susceptible d'intéresser le public des bénévoles associatifs et les proposer par l'intermédiaire de la FARAPEJ (réception des candidatures et relais pour les convocations). Ces deux instances ont fait un très bon accueil à la sollicitation et leurs catalogues de formation ont été diffusés par les associations représentées au GDP. Malgré ce dispositif « à l'essai », nous n'avons reçu pour toute l'année 2025 que deux candidatures (en fait une même bénévole ayant postulé pour deux sessions, l'une à la DISP, l'autre au PTF/PJJ sur la prostitution des mineurs).

De même, deux formations « maison » (*L'histoire de la prison et des peines* et *La probation, une histoire encore neuve*), l'une programmée à Paris, l'autre à Lyon, ne semblent pas avoir retenu l'attention des responsables associatifs locaux.

Au regard de ces constats, **il a semblé préférable à la FARAPEJ de se retirer provisoirement du volet formation en DISP de Dijon**, un courriel étant adressé en ce sens à celle-ci, au PTF/PJJ et aux associations. Cette expérience compliquée ne sera pas vaine : il conviendra d'en tenir compte lors de nos prochaines tentatives en partant prioritairement des besoins des acteurs associatifs locaux.

2. Le réseau FARAPEJ

La FARAPEJ, en tant que Fédération nationale, a pour mission d'entretenir et développer des liens avec les associations et membres individuels qui la composent.

Outre qu'elle promeut sa démarche de **formation** auprès des membres de son réseau, elle **l'anime**, le réunit au sein de journées thématiques, suscite l'émergence de projets communs et diffuse des informations (articles, évènements, etc.) sur les questions d'actualité pénale et pénitentiaire en direction du grand public soucieux de s'informer.

2.1 Les associations membres

A la fin de l'année 2025, la FARAPEJ fédère plus d'une soixantaine d'associations intervenant, en France hexagonale ou dans les outre-mer, auprès de personnes détenues, sortant de prison ou en milieu ouvert, et de leurs proches.

En 2025, une nouvelle association a rejoint la FARAPEJ.

Il s'agit de l'association **À Cœur Ouvert** ayant pour objet la promotion de la justice restaurative en France en se conformant au travail élaboré par PRISON FELLOWSHIP INTERNATIONAL, en contribuant à l'information et à la vulgarisation en matière de Justice Restaurative et en œuvrant activement au développement de sessions de Justice restaurative au sein des établissements pénitentiaires.

Sa mission consiste à transformer la vie des personnes victimes, des personnes détenues, de leur entourage proche et élargi et la vie de la communauté.

L'association s'appuie sur le programme Sycomore, programme pédagogique et citoyen à visée restaurative qui sort de la logique punitive pour donner du sens à la peine de prison. Ce dispositif d'une durée de 4 à 6 semaines mis en place dans certains établissements pénitentiaires a 3 objectifs principaux :

- La prise de conscience des torts causés et des souffrances infligées
- La compréhension de l'impact du crime, des torts causés et des souffrances infligées
- La reconnaissance de la culpabilité, son Identification, la planification des actions à entreprendre pour changer et l'exécution de ces actions pour montrer le changement opéré.

A Cœur Ouvert a dispensé le 24 juin 2025 une session de formation organisée par la FARAPEJ sur la justice restaurative et le programme Sycomore. Cette formation a également fait intervenir le directeur du SPIP de Paris.

2.2 Focus sur l'activité de quelques associations

La FARAPEJ donne, traditionnellement, la parole à quelques-unes des associations fédérées qui le souhaitent pour présenter leurs activités de l'année.

Accueil Familles Détenus Vaucluse (AFDV - 84)

L'association fait de l'accueil des familles en attente de leur parloir au Centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet. L'équipe est composée de 11 bénévoles. Accueil, écoute, soutien. 32 parloirs du mardi au samedi : MA, CD, mineurs. Baisse drastique des subventions. Manque de bénévoles. Accueil des familles avant les parloirs, aide administrative : permis de visite, virement bancaire, aide à la prise de RV parloir, vente de sacs

Proposition café, thé, biscuits Accueil des enfants (jeux, BD, dessins, coloriages, goûter.) Entretien possible avec une psychologue 2 après-midi par mois (mercredi et samedi). Permanence téléphonique avec un ancien conseiller chargés des publics placés sous main de justice (RV possible). Formations pour les bénévoles : prévention suicide, communication non violente, écoute, gestion du stress. Participation à des rencontres débats autour de films ayant pour thème la prison. Échanges inter accueils dans la région PACA : visite, partage d'expériences et de pratiques

ARAPEJ-41

L'ARAPEJ-41 est l'association d'accueil des familles et proches en attente de parloir à l'établissement pénitentiaire de Blois. Ses permanences sont gérées par des bénévoles, sa maison d'accueil permet d'accueillir, informer/orienter toutes personnes ayant un lien avec la détention.

L'association a assuré 3 permanences hebdomadaires d'accueil des familles au parloir (1650 h), mobilisant 15 bénévoles et permettant l'accompagnement de 190 enfants. Des actions en faveur du maintien du lien familial ont été menées avec la maison d'arrêt : accompagnements d'enfants, spectacles (29 enfants), séances sport-famille et atelier pâtisserie mensuel animé par un visiteur de prison.

Elle a contribué à la solidarité envers les personnes détenues (aide financière via la CPU, achats de vêtements, distribution de 200 colis de Noël). Avec le SPIP : participation à des rencontres sur la justice restaurative, à l'élaboration d'une convention départementale et mise à disposition de la maison d'accueil pour des médiations. Elle a également mené des actions de sensibilisation du public : conférence aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois sur la prison républicaine, projection-débat du documentaire STUPS et participation à plusieurs événements juridiques locaux. Enfin, les bénévoles ont suivi plusieurs formations (laïcité, addictions, placement extérieur) afin de renforcer l'accompagnement des publics.

Brin de soleil

Brin de soleil, association en faveur du maintien des liens familiaux avec les personnes détenues, gère 3 maisons d'accueil.

- à la maison Ti Tomm, avant parloir, au centre pénitentiaire de Rennes-Vezin (pour hommes) : 21 552 personnes accueillies en 2025 (F 14 008, H 4 310, E 3 234) ;

- à la maison Luciole, avant parloir, au centre pénitentiaire de Rennes (pour femmes) : 4 189 personnes accueillies (F 2 165, H 1 466, E 558)

- à la maison d'hébergement l'Arc-en-ciel : 893 nuitées : familles et personnes détenues bénéficiant de permissions de sortir accompagnées de leurs proches.

En 2025, des travaux d'entretien de la maison d'hébergement ont été confiés à 2 jeunes hommes en TIG et TNR.

Dans le cadre de la convention conclue entre la FRAMAFAD (fédération des maisons d'accueil) Grand Ouest et la DISP Grand Ouest, Brin de soleil participe à la politique locale de prévention du suicide (formation des référents, information des familles, participation à la commission pluridisciplinaire unique dans chaque centre pénitentiaire).

Au sein du Collectif Prison Rennes, l'association a participé aux JNP sur le thème de « la surpopulation carcérale. Obstacle à la réinsertion. Un danger pour la société ? » : tables rondes, projection d'un documentaire avec débat, représentations théâtrales et témoignages de bénévoles intervenant dans le milieu carcéral.

Centre d'Action Sociale Protestant (CASP-ARAPEJ)

Depuis sa fusion en 2016 avec l'ARAPEJ, fondée comme la FARAPEJ par le pasteur Jean Hoibian, le CASP porte, sous la marque ARAPEJ, une mission essentielle d'accueil et accompagnement

- des personnes détenues : points d'accès aux droits au sein de plusieurs établissements pénitentiaires, Numéro vert d'information juridique en détention et auprès des familles des détenus assuré en 2025 par 10 bénévoles et 2 stagiaires encadrés par 2 salariés ;
- des sortants de prison : notamment au sein des CHRS Arapej ; service régional de 45 places de placement extérieur.

À travers ces actions, le CASP Arapej contribue à lever les freins à l'autonomie et à l'insertion des publics accompagnés, en s'appuyant sur une expertise solide des travailleurs sociaux, auxquels est assurée, depuis 2024, une formation maison sur les parcours de justice.

COMPANIO

L'association fait de l'accompagnement à la réinsertion des sortants de prison.

Les bénévoles de Companio reçoivent les sortants de prison le lundi après-midi avec ou sans rendez-vous et le reste de la semaine avec rendez-vous.

Dans ce cadre les personnes sont aidées :

- dans leurs démarches administratives et leur recherche (emploi, logement..),
- pour leur rendez-vous (banques, préfecture, associations...)
- à s'orienter vers des structures d'aide à l'emploi ou à la formation, à actualiser un CV...

Les bénévoles accompagnent les détenus lors de leur permission de sortie vers un employeur, un hébergement, un lieu de soin... Ils les rencontrent également en détention pour préparer leur sortie Au parloir avocat, les bénévoles exercent la mission d'écrivain public auprès des détenus, en lien avec leurs CPIP

CRI Fréquence Pierre-Levée

L'association anime une émission de radio sur RCF Poitou destinée aux personnes détenues.

Notre activité principale est d'animer une émission de radio sur RCF Poitou à destination des personnes détenues du Centre Pénitentiaire de Poitiers-Vivonne et de la Maison d'Arrêt de Niort, pour permettre à leurs familles et amis de leur passer des messages d'amitié, d'amour et de soutien en direct tous les jeudi soir de 19h à 20h. Nous recevons aussi des représentants de différentes associations qui interviennent en milieu carcéral ou des personnes qui peuvent répondre aux questions que se posent les personnes détenues sur leur droit, la santé en prison, les différentes activités. En 2025, nous avons reçus 10 intervenants.

Les Amis de L'Horeb - UDV

L'association intervient dans une mission d'accueil des familles de détenus en attente de parloir.

18 bénévoles en début d'année. Quelques départs en cours d'année qui nous ramènent en septembre à 14 bénévoles actifs. Arrivée d'un nouveau bénévole en décembre.

Arbre de Noël avec les familles à l'accueil du Centre Pénitentiaire de Toulon La Farlède, avec deux goûters offerts aux familles et sachets de friandises distribués aux enfants.

L'association « Ecrin de vie » a offert aux enfants une séance de maquillage. A cette occasion nous avons fêté les 90 ans de Noël P (Aumônier)

Galette des rois à l'issue de la réunion des bénévoles le 13 janvier. Plusieurs réunions du CA. Plusieurs formations avec nos divers partenaires.

Arrivée début octobre d'une nouvelle directrice pour le centre pénitentiaire de Toulon La farlède. Deux bénévoles sont invitées à l'installation de cette dernière.

Implication de notre association pour la journée mondiale de la misère avec le Comité 17 octobre. Nous recherchons toujours des bénévoles pour compléter notre équipe et pour assurer les permanences pour l'accueil des familles.

Les Foyers Matter

Le service « Devenirs » accompagne des personnes condamnées bénéficiant d'un aménagement de peine en placement extérieur.

En référence aux valeurs de l'Association, ce programme propose un accompagnement global personnalisé fondé sur l'engagement et la responsabilisation de la personne accompagnée : le Compagnon. Une équipe de professionnels et de bénévoles est chargée de la mise en œuvre de ce contrat d'engagement individualisé établi avec les intéressés et fondé sur 4 axes : hébergement/accompagnement vers le logement, suivi santé, que les soins soient ou non imposés par le juge, accompagnement vers l'emploi, reconstruction des liens sociaux.

Relais Prison Sambre Avesnois

L'association intervient dans une mission d'accueil des familles de personnes détenues et actions avec les personnes détenues.

Actions pour les familles : organisation de goûters chaque moment de fêtes (Gaufres ou autres) ,concours de déguisements pour les enfants avec remise d'une carte cadeau , fête des mères remise d'une rose à chaque maman, fête des pères :rencontre papas enfants autour d'un petit déjeuner et partage de jeux , Halloween avec concours de déguisements pour les enfants, Noël en présence du Père Noël, distribution de brioches aux enfants et d'une Jacinthe aux épouses, photos à partir d'une borne selfie etc..

Actions avec les personnes détenues : Cours de 1er Secours, attribution d'une bourse d'études aux personnes détenues sans revenus, Concours "Master Chef "dans le cadre da journée du goût avec un thème différent chaque année, participation aux forums de l'emploi etc, remise d'un colis de fin d'année aux personnes détenues indigentes ou ne recevant pas de visites de leurs proches en collaboration avec différents partenaires.

Accompagnements vers des structures extérieures en vue de réinsertion à la demande du juge d'application des peines et des services de probation et d'insertion pénitentiaires.

Nous répondons également à différentes sollicitations de la direction des services pénitentiaires dans la mesure de nos possibilités.

Wake up Café

Depuis 2014, Wake up Café accompagne les wakeurs, des personnes sortant de prison « volontaires », en leur redonnant l'envie d'avancer et devenir des acteurs positifs de la société.

En 2025, 733 nouveaux wakeurs ont été accompagnés par l'association présente dans 10 villes en France dont le dernier site inauguré à Rennes. 25 parcours de programmes en détention ont été déployés en Île-de-France et région PACA, facilitant le lien dedans-dehors pour préparer à la sortie de détention. Wake up Café a rencontré plus de 1500 personnes détenues ou ex-détenues, en parloir et sur les sites. 436 solutions d'emploi ou de formation ont été trouvées pour les wakeurs.

Comme chaque année, depuis plus de 10 ans, ils ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif, fondé sur une pédagogie spécifique et la force d'une communauté d'entraide composée de partenaires, de bénévoles et de membres de l'équipe. Depuis 2014, nous travaillons en lien étroit et au service de l'administration pénitentiaire pour accompagner les wakeurs au plus proche de leurs besoins.

2.3 Les membres individuels

A la fin de l'année 2025, la FARAPEJ regroupe un peu plus de 30 adhérents individuels. Les membres individuels, quel que soit leur statut ou leur profession, sont des citoyens intéressés à l'objet de la Fédération, informés des évolutions dans le domaine de la justice et de l'application et/ou exécution des peines. Ils apportent leurs connaissances des enjeux locaux et nationaux qu'ils repèrent et contribuent à la réflexion collective de la Fédération.

3. La formation

3.1 Les objectifs des formations

La FARAPEJ organise tout au long de l'année des sessions de formation adaptées aux champs d'intervention et aux besoins de ses membres. Elle propose des formations destinées en priorité aux bénévoles des associations adhérentes et des associations du secteur prison justice partenaires. La formation est essentielle car elle contribue à la qualité des actions menées au sein des associations, permet de prendre en considération leurs besoins et entretient leur motivation.

En proposant une mutualisation des formations pour les membres de son réseau et les associations partenaires, la FARAPEJ espère les rendre plus aisément accessibles tout en facilitant les rencontres entre bénévoles et les échanges de pratiques. Ses catalogues de formations à disposition des associations permettent à celles-ci de demander la programmation de nouveaux modules.

L'objectif des formations proposées est d'approfondir les connaissances des bénévoles dans le domaine de la prison et de la justice, de les sensibiliser aux enjeux du système judiciaire et pénitentiaire et de favoriser l'acquisition d'outils pour mieux accompagner, informer et orienter les personnes rencontrées.

La spécificité du domaine prison-justice et la grande diversité des problématiques rencontrées sur le terrain nécessitent que les formations soient adaptées à ce contexte. Elles s'inscrivent dans 5 grandes thématiques : **le système judiciaire et le système pénitentiaire** : aider les intervenants à se repérer dans l'univers carcéral pour mieux comprendre le parcours et le quotidien des personnes qu'elles accompagnent, **l'accès au droit** : permettre aux intervenants de mieux connaître les démarches que peuvent entreprendre les personnes détenues pour faire respecter leurs droits, **l'écoute et l'accompagnement** : fournir des outils et des conseils aux intervenants pour améliorer l'accompagnement des personnes qu'elles rencontrent et accompagnent, **la culture générale prison-justice** : permettre aux intervenants de prendre du recul sur le domaine qu'ils et elles côtoient dans le cadre de leurs activités associatives en développant une réflexion à partir de leurs observations.

3.2 Le pôle formation

Le Pôle Formation a pour **missions** de :

- consulter les membres des associations du réseau pour connaître leurs besoins en formation et répondre à leurs demandes ;
- réfléchir aux orientations de l'action de formation à partir des préoccupations de la FARAPEJ, des attentes des associations membres et des évolutions normatives récentes ;
- enrichir le catalogue de formations en développant de nouveaux modules : définir les thèmes, rechercher les intervenants, construire les programmes de formation avec ces derniers.

Le pôle formation est composé de 3 administrateurs, dont la présidente et le délégué régional AURA, et d'intervenants qualifiés externes (Jean-Louis Doribreux, François Charmetant), ainsi que de Camille Chopart, chargée de mission.

Il s'est réuni 5 fois pendant l'année 2025.

3.3. Les programmes des formations et le bilan 2025

Intitulé	Formateur.rice	Date	Lieu	Nombre de stagiaires
Déontologie pénitentiaire - Organisation pénitentiaire	CPIP	7 janvier 2025	Lyon	7
L'accueil et l'écoute : L'écoute et les limites entre soi et l'autre - Niveau 2	Psychologue clinicienne	21 janvier 2025	Paris	9
Organisation judiciaire	Greffière	21 janvier 2025	Lyon	6
Approche pratique de la cour d'assises	Président de cour d'assises	30 janvier 2025	Paris	17
Le sens de la peine	Avocate / professeure à l'université / CPIP	11 février 2025	Lyon	20
La communication non violente	Psychologue formatrice	18 février 2025	Lyon	12
La réalité de la comparution immédiate aujourd'hui : une justice low-cost ?	Ancienne journaliste	11 mars 2025	Paris	9
Approche des soins pour les auteurs de violences sexuelles	Equipe spécialisée du Vinatier	11 mars 2025	Lyon	13
Etat de la situation régionale pénitentiaire	DPIP	12 mars 2025	Lyon	12
Les nouveaux projets d'unités spécialisées - SAS	Directrice de prison	25 mars 2025	Lyon	Annulée
Sensibilisation aux spécificités et droits des personnes étrangères placées sous main de justice	Cheffe de pôle accès aux droits à la DAP / Responsable des questions prison à la Cimade	3 avril 2025	Paris	10
L'accueil et l'écoute : quelle posture adopter avec les personnes détenues et leur entourage ?	Psychologue clinicienne	8 avril 2025	Lyon	14

Niveau 1				
L'accueil et l'écoute : quelle posture adopter avec les personnes détenues et leur entourage ? Niveau 1	Psychologue clinicienne	10 avril 2025	Paris	8
Radicalités et valeurs de la République	Fondateur et chef de service Educatif Annecy	16 avril 2025	Lyon	15
Travail sur la notion d'aide	Psychanalyste	21 mai 2025	Lyon	13
Le parcours de la personne détenue : de l'enquête à son issue (1ère séance)	Juriste	30 mai 2025	Paris	15
L'application des peines et les aménagements de peine	JAP	4 juin 2025	Lyon	19
Le parcours de la personne détenue : de la condamnation à la détention (2e séance)	Juriste	6 juin 2025	Paris	12
Le parcours de la personne détenue : de la fin de peine à la réinsertion (3e séance)	Juriste	13 juin 2025	Paris	14
La justice restaurative et Sycomore	Équipe de l'association A Coeur ouvert	24 juin 2025	Paris	48
Rôle, fonction et mission du défenseur des droits	Chargé de mission, référent au Défenseur des droits	24 juin 2025	Lyon	10
Mieux comprendre la justice	Président de cour d'assises	23 septembre 2025	Lyon	20
L'histoire des prisons	DPIP honoraire	10 octobre 2025	Paris	18
Ecouter, comprendre, répondre - niveau 2	Psychologue clinicienne	3 octobre 2025	Paris	8
Ecouter, comprendre, répondre - niveau 1	Psychologue clinicienne	6 octobre 2025	Paris	13
Ecouter, comprendre, répondre - niveau 2	Psychologue clinicienne	7 octobre 2025	Lyon	5
Le droit des personnes détenues étrangères	Avocat	14 octobre 2025	Lyon	18
Parcours de la personne détenue - Séance 1	Juriste	17 octobre 2025	Paris	14
Conduite de réunions	Directeur honoraire d'établissements associatifs	12 novembre 2025	Lyon	7

Parcours de la personne détenue - Séance 2	Juriste	14 novembre 2025	Paris	16
Les différentes sources de financement	Chargée d'accompagnement des associations	18 novembre 2025	Visioconférence	14
La laïcité	Fondateur et chef de service Educatif Annecy	18 novembre 2025	Lyon	7
Evolution de la justice des mineurs	Ancienne présidente de tribunal pour enfants	3 décembre 2025	Lyon	20
Les dispositifs d'insertion professionnelle et le TIG : enjeux de l'accompagnement des personnes placées sous main de justice	ATIGIP	2 décembre 2025	Paris	12
Parcours de la personne détenue - Séance 3	Juriste	5 décembre 2025	Paris	17
Les stages de citoyenneté	Service Infos Droits Victimes - Association Le Mas	17 décembre 2025	Lyon	Annulée

Cette année 34 formations ont eu lieu à Paris, à Lyon-Villeurbanne et en visioconférence. Pendant l'année 2025, la FARAPEJ a formé 489 personnes, ce qui fait une moyenne de 14 personnes par journée de formation.

Ont été présents lors de ces formations des stagiaires de 30 associations adhérentes ([ANVP](#), [Auxilia](#), [CASP Arapej](#), [Lire pour en sortir](#), [Lire c'est vivre](#), etc.), des représentants de 7 associations non adhérentes ([Secours catholique](#), [Petits frères des pauvres](#), [Ligue des droits de l'homme](#), etc.), outre quelques professionnels d'administrations (essentiellement administration pénitentiaire).

Près de 60 personnes se sont désistées de leur inscription en temps utile pour proposer à nouveau ces places mais 39 absences n'ont pas été justifiées et seront donc malheureusement facturées aux associations concernées.

[A Paris](#), 256 personnes ont été formées au cours de l'année 2025, et 14 personnes en [visioconférence](#). Ce qui fait une moyenne de 15 personnes par session.

Mais la formation "Justice restaurative et Sycomore" réalisée pour la première fois en 2025 avec le concours de l'association [A Cœur Ouvert](#) qui promeut ce programme, a été ouverte à un large public désireux de s'informer sur les interventions en justice restaurative.

[A Lyon](#), le délégué régional a organisé :

- Au 1^{er} semestre 2025 : 11 formations, ayant regroupé 140 personnes, dont, pour la première fois, une formation sur la radicalité, une intervention JAP très suivie (mais insuffisamment structurée pour permettre aux bénévoles de bien s'y retrouver) et une intervention du Défenseur des droits de grande qualité (malheureusement peu suivie : 9 personnes).
- Au 2^{ème} semestre 2025 : 6 sessions ayant regroupé 77 personnes, avec des séquences -phares remarquables : mieux comprendre la Justice, le droit des personnes étrangères détenues (pour la 3^{ème} fois mais toujours aussi fréquentée : 18 personnes), enfin, un regard sur quarante ans d'exercice de la Justice de mineurs (17 personnes).

Le public accueilli dans le cadre des formations à Lyon : des bénévoles originaires majoritairement de localités basées en Rhône-Alpes, parfois d'Auvergne ; des profils variés, la richesse de ces rencontres provenant de la mixité entre bénévoles (majoritairement ANVP mais aussi Accueils des familles, *Relais enfants-parents de Lyon*, ANAEC, GREP, *Wake up café*, *Possible*, *Groupe Prison Saint-Etienne*, outre quelques représentants des aumôneries) et salariés du Centre du Vinatier ou de l'administration pénitentiaire, généralement CPIP.

3.4 Les programmes pour 2026

En 2026, la FARAPEJ entend poursuivre son objectif de **diversification du catalogue de formations et de l'équipe d'intervenants** pour répondre au plus près aux besoins des associations.

La FARAPEJ a déjà prévu de nouvelles formations à Paris, par exemple sur l'accès des personnes placées sous main de justice au parc d'hébergement/logement financé par l'État, la désistance, ou encore la parentalité en prison. Certaines formations devront être confiées à de nouveaux formateurs¹.

De même, à Lyon, sont proposées en 2026 des approches nouvelles à partir de thèmes permettant aux bénévoles de consolider leurs connaissances, : ainsi la conduite d'une réflexion sur la place du bénévole dans le dispositif judiciaire, sa légitimité, le tout porté par un psychanalyste ; le vécu de la peine à différents moments du parcours judiciaire avec une psychologue clinicienne au parcours très diversifié, présentant une grande expérience professionnelle, accompagnée d'une CPIP ; une séquence intitulée « de la culpabilité à la responsabilité » avec l'aide d'une psychologue clinicienne ; la visite, le 10 mars, attendue depuis plusieurs années, programmée avec l'hôpital psychiatrique du Vinatier, de l'une des 8 Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA), avec un effectif malheureusement contraint de 14 personnes (pour plus du double de candidatures) ; enfin, une séquence qui viendra de fait s'adosser à l'actualité, l'éducation sous contrainte, avec l'intervention conjuguée de la Direction Territoriale et de la PJJ du

¹ La FARAPEJ remercie tout particulièrement Brigitte Vital-Durand, ancienne journaliste à Libération, qui a assuré avec un grand succès cette formation en partie sur site durant plusieurs années.

Rhône, ainsi qu'un ancien directeur associatif de Centre Éducatif Renforcé (20 personnes devraient pouvoir bénéficier de cette séquence).

L'objectif d'ouverture de **nouveaux centres de formation en région** sera également poursuivi, ainsi que la recherche de nouveaux partenariats.

La FARAPEJ reste attachée au principe des formations en présence des stagiaires qui favorisent leur participation active et les échanges avec les intervenants. Cependant pour faciliter l'accès de tous à la formation et adapter les méthodes aux demandes nouvelles, la FARAPEJ a choisi de développer quelques modules en **visioconférence**. Ainsi une formation sur les différentes sources de financement des associations a été organisée en novembre 2025 en visioconférence sur une durée réduite à 3 heures afin de tenir compte des difficultés d'attention et d'échanges amoindries par le distanciel. Ce modèle a également été privilégié pour une formation en février 2026 sur l'accès aux soins en prison et la prévention du suicide en prison.

4. Les actions nationales

4.1. Colloque sur les réponses à la délinquance des mineurs

Ce colloque s'est tenu le 15 novembre 2025 à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris.

Un peu plus d'une centaine de personnes a pu y assister, physiquement ou en visioconférence.

Alors que le thème de la délinquance des mineurs s'invite régulièrement dans l'actualité, amenant des réactions souvent éruptives et des réponses de plus en plus répressives, la Farapej a souhaité lui donner une dimension européenne en réunissant, pour des regards croisés, différents intervenants spécialisés:

La journée a été introduite et clôturée par Alexandre Duval-Stalla, avocat et administrateur de la FARAPEJ.

Plusieurs problématiques ont été abordées : la délinquance des jeunes a-t-elle changé de visage en 2025 ? comment s'articulent l'exigence de sécurité publique et le devoir de protection de l'enfance ? les modes de réponse ont-ils évolué ? l'enfermement a-t-il un sens pour les mineurs ? qu'en est-il de l'éducation dans un cadre pénal ?

Thomas Sauvadet, sociologue, a présenté son enquête sur les 10 % de jeunes impliqués dans des trafics ou réseaux dans les Quartiers Politiques de la Ville et Laurence Bellon dressé un panorama des évolutions de la justice des mineurs et de la confrontation permanente qu'elle a vécu en 40 ans de pratique de juge des enfants entre les textes et la réalité, jusqu'à ces dernières années à Marseille où elle a été témoin du phénomène d'utilisation des mineurs s'apparentant à un trafic d'êtres humains.

Sur la situation de la justice des mineurs dans des pays voisins, les intervenants - Nicole Clarembaux et Laeticia Defays pour la Belgique francophone, Sofia Antonelli, membre de l'association italienne, Sylvie Le Blavec, chargée de mission à l'École nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - ont décrit un peu partout, y compris dans les pays

du Nord tels la Finlande ou l'Estonie réputés moins punitifs, différentes formes de retrait d'une justice des mineurs s'appuyant sur une approche éducative, protectrice et axée sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Pedro Diaz, ancien directeur d'établissement pour mineurs en Catalogne, ou Giacinto Colombo ancien directeur pénitentiaire du Tessin suisse, ont illustré ce mouvement.

Frédéric Phaure, directeur interrégional de la PJJ des Hauts-de-France, après avoir rappelé la diminution du nombre de mineurs en conflit avec la loi mais l'aggravation des faits qui leurs sont reprochés, a récusé l'opposition sanction /éducation tout en s'inquiétant des difficultés tenant à la crise de l'hébergement, elle-même tenant à la crise de recrutement et de fidélisation dans le secteur social. Inquiétude confirmée par Guillaume Olive directeur de CER et CEF de la Fondation ACOLEA : celui-ci a observé que, si les établissements d'hébergement bénéficiaient en principe de moyens permettant une action éducative de qualité, la crise du recrutement en travail social, impactait lourdement les structures.

Enfin Véronique Blanchard, historienne, a mis en perspective la construction de la spécificité de la justice des mineurs, observant que la notion d'excuse de minorité ne remontait en France qu'à 1790 et rappelant que spécificité n'avait pas toujours été synonyme d'éducation et de bienveillance comme en avaient témoigné dans le passé les colonies pénitentiaires et les maisons d'éducation surveillée.

Pour conclure, Alexandre Duval-Stalla a invité l'opinion et les décideurs politiques à continuer de considérer les enfants comme une promesse et non comme une menace.

Ces différentes contributions sont mises à disposition sur le site internet de la FARAPEJ.

4.2 Conférence-débat

La FARAPEJ a organisé le 5 juin 2025 à la Maison du Combattant de la vie associative et citoyenne du 19^e arrondissement, une conférence-débat sur *Le sens de la peine* au cours duquel conférenciers et participants se sont interrogés sur la place et le sens de l'emprisonnement et ont débattu des missions de l'administration pénitentiaire telles qu'elles sont définies par le code de procédure pénale pour faciliter la réintégration des condamnés dans la société.

Les intervenants étaient :

- Denis Salas, magistrat et président de l'association française pour l'histoire de la Justice (AFHJ),
- Lucie Charvet, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation en Seine-Saint-Denis,
- Elise Lebas, Juge d'Application des peines au tribunal judiciaire de Bobigny.

La conférence a intéressé un public d'une quarantaine de personnes présentes dans la salle et d'environ 70 en visioconférence. Les débats, particulièrement riches, ont fait l'objet d'un enregistrement et d'un replay envoyé aux personnes intéressées.

Cette formule de conférence-débat, qui s'inscrit dans la réflexion collective de la FARAPEJ sur les pratiques pénales et la justice, sera poursuivie en 2026. D'ores et déjà une conférence sur « la santé mentale en prison » est programmée en mars 2026.

4.2 Partenariats inter-associatifs

4.2.1 Le Groupe National de Concertation Prison (GNCP)

Outre la FARAPEJ, ce collectif rassemble les associations [AUXILIA](#), [ANVP](#), [Courrier de Bovet](#), [Fédération des Acteurs de Solidarité](#), [Citoyens & Justice](#), [Cimade](#), [Croix Rouge](#), [Secours catholique Caritas France](#), [Rebond](#) et [UFRAMA](#), ainsi que les [Aumôneries catholique et protestante](#).

Le GNCP est en particulier engagé chaque année dans la réflexion et l'élaboration de la thématique et des outils de communication des Journées Nationales Prison (JNP).

Les membres du GNCP se sont réunis 6 fois au cours de l'année.

4.2.2 Les Journées Nationales Prison

Créées par les fondateurs de la FARAPEJ, les JNP visent à sensibiliser et informer le grand public sur les problématiques carcérales afin de faire évoluer le regard de la société sur les personnes détenues ou sortant de prison.

Elles se déroulent chaque année au cours de la dernière semaine de novembre à l'initiative des associations mobilisées sur le terrain, regroupées (ou non) en groupes locaux de concertation prison, qui organisent partout en France des manifestations et événements autour du thème retenu au niveau national par le GNCP.

En 2025, le thème des JNP a été « Quelle prison pour faire société ? ». Les journées ont eu lieu du 24 au 28 novembre.

La FARAPEJ s'est chargée de l'édition du livret répertoriant les 51 événements organisés en France dont elle a été informée. Ce livret est accessible au public sur le site internet de la FARAPEJ.

Cette année le [Groupe Régional Concertation Prison Ile-de-France](#) s'est reconstitué et, en collaboration étroite avec la FARAPEJ, a organisé un événement JNP le 27 novembre à la mairie du 14^e arrondissement de Paris.

L'événement a consisté en une table-ronde sur le thème des JNP avec 4 intervenant.es :

- Dominique Simonnot, Contrôleure Générale des lieux de privation de liberté
- Céline Bertetto, présidente de l'Association Nationale des Juges de l'Application des peines (ANJAP)
- Yannick Deslandes, fondateur de l'association Mur'Mures
- Bruno Clément-Petremann, directeur de l'ATIGIP, ancien directeur de la prison de la Santé

Isabelle Rey-Lefebvre, journaliste experte des questions de pauvreté animait la table-ronde. L'événement a intéressé 65 personnes.

4.2.3 Le Collectif des mort-es de la prison

Chaque année, le collectif des mort-es de la Prison rend hommage aux personnes qui ont perdu la vie au sein des établissements pénitentiaires français.

Ce collectif informel est composé, en plus de la FARAPEJ, de la [Cimade](#), du [Secours Catholique](#), de la [lucarne d'Ariane](#), l'[aumônerie protestante](#), l'[aumônerie catholique](#) et de l'[Observatoire International des Prisons](#).

L'événement auquel la FARAPEJ était représentée, a eu lieu le 11 juin 2025, place de la République, à Paris.

4.3 Relations avec l'administration pénitentiaire

4.3.1 États généraux de l'insertion et de la probation (EGIP)

Le 24 juin 2025 la FARAPEJ a été invitée à la réunion de lancement des États Généraux de l'Insertion et de la Probation (EGIP) par le ministre de la Justice.

Ces États généraux qui s'inscrivent dans une réflexion globale sur le sens de la peine ont pour objectif d'analyser l'évolution et les missions des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) au sein de la chaîne pénale pour améliorer l'accompagnement des personnes placées sous main de justice dans le contexte actuel.

Après avoir dressé un constat sur les prisons surpeuplées et les peines insuffisamment lisibles et en déficit d'efficacité, le garde des Sceaux a déclaré que la République ne devait pas renoncer à œuvrer à la réinsertion des détenus et développé quelques grandes lignes de réflexion telles que la catégorisation des détenus selon leur capacité à se réinsérer, une échelle des peines plus lisible et dissuasive, la création d'une peine unique de probation.

Finalement, s'appuyant sur plus de 2 600 contributions écrites, 1 000 entretiens réalisés, 24 déplacements partout en France et 15 tables rondes, le rapport de l'Inspection générale de la justice (IGJ) - qui ne sera remis au ministre que tout début 2026 - ferait le constat que les alternatives à l'incarcération sont sous-utilisées et que les peines prononcées manquent de lisibilité, notamment pour les victimes : dès lors, l'IGJ propose une peine unique de probation regroupant toutes les peines de milieu ouvert, à l'exception de celles sous écrou, tout en renonçant à décorrélérer cette peine de l'emprisonnement selon la recommandation du Conseil de l'Europe afin de lui assurer une crédibilité suffisante vis-à-vis des victimes et de la société civile. Afin de lui assurer efficacité, cette peine de probation serait simplifiée, sa logique inversée : désormais, les SPIP n'attendraient plus une décision du juge de l'application des peines pour agir, ajuster la mesure, la réévaluer, la moduler sans formalisme excessif, tout en informant le magistrat de leurs actes.

Tenue pour urgente dans un contexte de surpopulation carcérale, cette mesure n'a néanmoins pas fait l'objet d'une annonce du ministre, l'impact sur la population carcérale étant impossible à évaluer sans une étude étayée, outre d'éventuels risques

constitutionnels tenant au principe de l'individualisation des peines et à la garantie des libertés individuelles par le juge.

Parmi les 15 autres recommandations de l'IGJ, le garde des Sceaux semble avoir retenu sans plus attendre le renforcement de la place des SPIP, avant, pendant et après le jugement, avec un changement de méthode permettant de proposer des alternatives à l'incarcération rapides et personnalisées, dans l'objectif de mieux prévenir la récidive.

Cette mesure expérimentale, qui suscite plus d'émoi parmi les associations du secteur socio-judiciaire² que l'encadrement des décisions des juges par les SPIP au sein des organisations professionnelles de magistrats, assurera-t-elle *le changement en profondeur de la politique d'insertion et de probation, centré sur des sanctions claires et sur la prévention de la récidive, avec pour seule boussole la protection de nos concitoyens et la crédibilité de la Justice*, tel qu'annoncé par le garde des sceaux, sans atteinte au principe d'individualisation des peines et à la garantie des libertés individuelles par le juge ?

La FARAPEJ sera attentive à la traduction concrète de ces propositions.

[4.3.2 Groupe de travail Interfédéral - DAP sur le placement extérieur](#)

Ce groupe interfédéral mis en place par la direction de l'Administration pénitentiaire réunit la FARAPEJ, la [Fédération des Acteurs de Solidarité \(FAS\)](#), [Citoyens & Justice et Emmaüs France](#). Sa mission consiste à apporter l'éclairage des fédérations sur la question du placement extérieur. C'est dans ce cadre que la DAP a fait valider son référentiel sur le placement extérieur.

[4.5 La contribution au débat public sur la surpopulation carcérale](#)

[4.5.1. Réunions partenariales sous l'égide du Contrôleur Général des lieux de privation de liberté \(CGLPL\)](#)

Depuis 2022, la FARAPEJ participe aux réunions organisées par le Contrôleur Général des lieux de privation de liberté qui rassemblent les acteurs du milieu justice/prison - soit 27 organisations professionnelles et syndicales de magistrats, avocats et personnels de l'Administration pénitentiaire, ainsi que des associations et fédérations d'associations de terrain - pour une réflexion en commun sur les moyens, en particulier législatifs, de remédier à la surpopulation carcérale.

Une représentation de ces 27 organisations, conduite par Dominique Simonnot, a été reçue le 2 juillet par la commission des lois de l'assemblée nationale présidée par Florent Boudié, député de la Gironde ; ces auditions ont été suivies d'échanges en visioconférence les 3 et 7 novembre 2025 qui ont permis d'explicitier et défendre la création, consensuelle dans le monde judiciaire, d'un mécanisme national de régulation

² « La disparition probable des associations socio-judiciaires annonce la fin de l'espoir d'une justice fonctionnelle et humaniste », tribune de Marielle Thuau et Stéphane Landreau, respectivement présidente et directeur général de Citoyens et justice, fédération nationale des associations socio-judiciaires, Le Monde du 7 mars 2026.

carcérale permettant de faire baisser de façon « immédiate » le nombre de détenus dans les prisons et de mettre fin à leur endémique surpopulation. À la suite de ces auditions, Florent Boudié a déclaré vouloir rechercher un consensus au sein de l'Assemblée nationale autour d'une proposition de loi sur la régulation carcérale. Un consensus devra d'abord être trouvé avec le ministre de la Justice...

5. Information du public sur la prison et la justice

5.1 Site internet

En 2025 la FARAPEJ s'est dotée d'un nouveau site Internet. À la suite de la destruction quasi-totale de son précédent site par un acte de malveillance, un projet de reconstruction a été lancé en mai 2025. Un cahier des charges a été conçu en juillet, une consultation lancée auprès de 5 prestataires en août et la sélection d'un prestataire a été décidée par le CA en septembre.

Le développement par Jean-Yves Burgaud, prestataire indépendant, s'est déroulé avec la participation active d'une équipe projet. En parallèle un graphiste, Cherif N'Diaye, a été choisi après consultation pour produire une quinzaine d'illustrations afin d'améliorer la convivialité du site et de lui donner une identité graphique.

Mis en ligne le 20 septembre 2025, le nouveau site est développé avec des technologies standards du marché et une grande ergonomie d'utilisation à partir de tout média (ordinateur, tablette, téléphone)

Parmi ses caractéristiques principales :

- Identité et valeurs affichées, mise en évidence de l'actualité
- Dynamisme avec un diaporama d'image, un compteur des chiffres clés de l'incarcération mis à jour mensuellement, une cartographie des associations adhérentes,
- Simplicité : Intégration de Hello Asso permettant les adhésions à la fédération, les inscriptions aux formations et aux évènements internes et publiques, la possibilité de faire un don, etc. Outre la simplification de la gestion administrative et financière des évènements.
- Large place faite au réseau FARAPEJ : associations adhérentes (fiche d'identité par association avec renvoi sur son site internet, recherche par thème d'intervention, géolocalisation dynamique), partenaires collaboratifs et financiers.

Le site, vitrine de la vitalité de la Fédération, fera l'objet de mises à jour et de nouvelles publications fréquentes.

5.2 Communications

5.2.1 Présence sur les réseaux sociaux

La FARAPEJ est présente depuis plusieurs années sur les réseaux sociaux : LinkedIn et Facebook. Le réseau LinkedIn correspond davantage à son public cible : fin décembre 2025, la Fédération était suivie par plus de 680 personnes pour 336 en mai 2025.

La présence sur les réseaux sociaux a permis de visibiliser la FARAPEJ et d'intéresser de nouveaux publics pour assister aux formations ou prendre contact pour de potentiels partenariats.

5.2.2 Livrets

Un nouveau livret de présentation de la Fédération et de communication a été créé pendant l'été 2025 tandis qu'un répertoire à jour des associations membres permet de répondre aux questions posées par tous interlocuteurs ayant besoin de contacts, qu'il s'agisse d'associations, de personnes placées sous main de justice ou de leurs proches, de médias.

5.2.3 Annuaire des associations Prison-Justice

Le guide en ligne des associations prison-justice référencant 223 structures et permettant de faire des recherches par critères de lieu, de public, d'action n'est plus à jour. Une réflexion est en cours au sujet de la poursuite de ce guide.

6. Perspectives 2026

En écho et en prolongement de l'un de ses premiers événements - un colloque sur *Le sens de la sanction pénale* qu'elle avait organisé en 1993 au palais de justice de Paris³ -, la FARAPEJ a déjà programmé plusieurs modules de réflexion, soit dans le cadre de ses formations (supra 3.3), soit dans celui des conférences-débats (supra 4.2), autour du sens de la peine. Elle va naturellement continuer de réfléchir, comme elle le fait depuis le début des années 2020, aux modèles de détention alternatifs, à petite échelle et dans la communauté (suivi du projet Rescaled 2022-2024) pour impliquer utilement la société civile. Mais elle le fera en 2026 sans s'en laisser conter, en questionnant en particulier les deux volets du projet de loi SURE, notamment l'encadrement strict du sursis, la création de peines ultracourtes ou l'instauration d'un seuil dit d'« hébergement critique » en maison d'arrêt.

A cet égard, la Fédération restera au soutien de toutes les initiatives sur la régulation carcérale tout en poursuivant ses propres réflexions et actions sur une appréhension plus globale de la surpopulation des prisons, en France comme sur le plan européen et international.

3

https://www.lemonde.fr/archives/article/1993/11/23/un-colloque-au-palais-de-justice-de-paris-le-sens-de-la-sanction-penale_3975868_1819218.html

Afin d'impliquer davantage les associations fédérées à la réflexion de la Fédération, le conseil d'administration a choisi de multiplier ces temps de réflexion et de s'outiller pour permettre aux associations les plus éloignées d'y participer. En ce sens, la 1^{ère} conférence-débat, le 5 juin 2025, a permis à plus de 100 participants, présents ou en visio-conférence, d'échanger avec les conférenciers.

La FARAPEJ poursuivra donc ces temps d'échange en 2026 : il a d'ores et déjà organisé une conférence-débat sur le droit de vote en détention (19 février 2026), une autre sur la santé en prison (18 mars 2026), ouvert une après-midi de réflexion avec plusieurs experts sur la mesure de placement extérieur (27 mars 2026), temps qui sera complété par une formation spécifique ouvert dans notre région Grand Nord avec le concours de la [Ferme de Moyembrie](#).

Enfin un nouveau partenariat a été initié avec l'association [France Fraternités](#) en vue de proposer, dans le cadre des journées nationales prison 2026, un regard franco-allemand « au-delà des représentations communes sur la prison » (dernière semaine de novembre 2026).

7. Les partenariats financiers

La FARAPEJ remercie ses partenaires financiers qui lui font confiance en ayant soutenu ses actions en 2025, qu'il s'agisse en particulier de son programme d'actions triennal comportant des obligations de service public avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire, de l'animation, de l'information et de la formation de son réseau avec la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) et du développement de la vie associative avec le Fond de développement de la vie associative (FDVA).

<p>Le ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024</p>		<p>http://www.justice.gouv.fr/p/rison-et-reinsertion-10036/</p>
<p>Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)</p>		<p>https://www.gouvernement.fr/delegation-interministrielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement</p>

<p>Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)</p>		<p>http://www.associations.gouv.fr/FDVA.html</p>
<p>Mairie de Paris</p>		<p>https://www.paris.fr/</p>
<p>Dons de particuliers / associations</p>		<p>https://www.helloasso.com/</p>